

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# LA PETITE REVUE



RÉDIGÉE  
EN COLLABORATION

Economie Politique et Sociale  
Philosophie—Littérature

Le numéro : 5¢  
L'abonnement : \$1.00

BOITE DE POSTE 2177  
TEL. BELL : Main 2256

ALPH. PELLETIER, IMPRIMEUR-EDITEUR  
36, rue Saint-Laurent, 36

Volume II

MONTREAL, 20 JANVIER 1900

Numéro 2

# LA PETITE REVUE

ECONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE, LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE,  
SCIENCES ET ARTS

Paraissant le 5 et le 20 de chaque mois

Vol. II

MONTREAL, 20 JANVIER 1900

N° 2

## SIR WILFRID À SHERBROOKE

Sir Wilfrid Laurier, le premier ministre de la Puissance, a été à Sherbrooke, prêter le précieux concours de sa parole et de sa présence au candidat libéral de ce comté, M. LeBaron. C'est un événement considérable, qui emprunte aux circonstances actuelles une importance extrême. Sir Wilfrid Laurier, en effet, n'a pu se dispenser d'aborder la question de l'envoi de deux contingents dans le Sud-africain et de faire, à cet égard, une déclaration de principes.

A plusieurs reprises Sir Wilfrid a déclaré qu'il devait dire la vérité, la vérité pure, dégagée des mensonges permis lorsqu'il s'agit de tabler sur la crédulité des électeurs. Il est évident que le premier ministre a fait honneur à sa déclaration et que sa sincérité est à l'abri de tout soupçon. Le fait est d'autant plus remarquable qu'il est d'une excessive rareté dans le monde politique. Mais puisque l'honorable orateur a parlé sans détours, nous tenons à relever dans sa harangue des erreurs d'appréciation qui, malgré la bonne volonté et le patriotisme sincère de Sir Wilfrid, nous mettent à la merci des Anglais.

“ Notre mère-patrie, la Grande-Bretagne, a dit M. Laurier, est engagée dans une guerre énorme, une des plus considérables peut-être de ce siècle, qui a lieu dans l'Afrique du Sud. Nous avons cru qu'il était de notre devoir comme colonie anglaise de prendre part à cette guerre et de permettre à des volontaires, à deux mille volontaires canadiens, d'aller s'enrôler sous les bannières de l'armée anglaise et de combattre les combats de la mère-patrie. Nous l'avons fait, vous me demanderez pour quelle raison ? Nous avons cru qu'il était de notre devoir de le faire, parce que nous répondions au sentiment unanime de toute la population de cette colonie, nous répondions au sentiment qui nous était exprimé de toutes parts.”

C'était le sentiment, le vœu unanime de la population de se faire représenter officiellement dans cette guerre, d'y participer en hommes et en argent ? Voilà, certes, du nouveau !

Notre respectable premier ministre a confondu l'enthousiasme, l'élan, les intérêts ou les sentiments patriotiques des Anglais au milieu

de qui il vit pour le vœu populaire, cela est évident, et cela constitue la première erreur d'appréciation.

La seconde est plus grave. Voici en quels termes candides sir Wilfrid Laurier l'a exposée :

“ Nous sommes un pays libre ; nous sommes un gouvernement constitutionnel, et notre devoir à nous, comme gouvernement, est de mettre à exécution la volonté populaire, et du moment que la volonté de la grande majorité du pays nous était connue, nous n'avions qu'un devoir à faire, c'était de la mettre à exécution. Nous l'avons fait volontairement. Nulle puissance au monde ne peut nous y contraindre. La Grande-Bretagne elle-même, avec toute sa puissance, sous la constitution que nous avons, n'a pas le droit de nous demander un homme, n'a pas le droit de nous imposer un sou de dépense. Mais, dans la plénitude de notre indépendance législative, nous avons le droit de répondre à la volonté populaire qui était manifestée.”

“ Nous l'avons fait. Dans quel but ? Assurément, ce n'était pas dans le but de donner à l'Angleterre une aide matérielle dont elle n'a pas besoin.

“ L'Angleterre est assez forte pour combattre ses propres combats ; l'Angleterre est assez forte pour rencontrer ses ennemis partout où ils peuvent se trouver. Mais nous étions bien aises de donner au monde un spectacle qui ne s'est jamais vu dans le monde encore, c'est-à-dire, que les colonies étaient derrière la mère-patrie et que nous ne pouvions pas rester indifférents lorsqu'elle-même était aux prises avec un ennemi.”

Comme l'a fort bien dit sir Wilfrid Laurier, nous sommes en possession d'un gouvernement constitutionnel. Or, le premier devoir des chefs d'un tel gouvernement est de se soumettre à la constitution, qui ne leur permet pas de prendre une résolution touchant le budget sans avoir reçu au préalable l'assentiment du parlement, dont la décision est la seule expression légale de la volonté populaire. Dans des cas urgents, dans des circonstances exceptionnelles et imprévues où tout délai entraînerait une catastrophe nationale, ou seulement des inconvénients graves dans l'administration des affaires, le Cabinet peut et doit même agir spontanément, en ne consultant que son patriotisme et en ne tenant compte que des besoins immédiats de la nation. Mais cela sous la condition de justifier ultérieurement devant les représentants du peuple de la validité des motifs qui ont déterminé cette action décisive.

Or, en l'occurrence, la question se pose de savoir s'il y avait lieu pour le Cabinet d'agir d'urgence et de prendre l'initiative de gréver le budget de plusieurs millions, pour étonner le monde “ par un spectacle qui ne s'est jamais vu.”

La réponse est : Non, il n'y avait pas urgence, et pour deux raisons. La première c'est que lorsqu'il s'agit d'engager l'avenir par un acte d'une portée considérable et qui constitue un précédent, la seule opération *urgente* à accomplir, c'est de convoquer le parlement en ses-

sion exceptionnelle, sans s'arrêter à la mince considération du coût de cette session, quelques jours de retard ne pouvant créer un péril.

La seconde raison a été énoncée par sir Wilfrid Laurier lui-même lorsqu'il a dit, très justement, que l'Angleterre n'avait nul besoin de notre aide, en hommes ou en argent.

Pourquoi, dès lors, lui donner deux choses inutiles dont le sacrifice nous coûte si cher, et dont l'octroi spontané aura pour conséquence de nous *obliger* dans l'avenir à participer aux guerres de l'Angleterre ? On aura beau dire, ainsi que l'a fait observer M. D. Monet, que cette action ne constitue pas un précédent : Il y a un fait accompli, un fait qu'on a répété et qu'on semble vouloir répéter encore. Si ce n'est pas un précédent, en dépit de la déclaration ministérielle, c'est que les mots n'ont plus ni signification, ni valeur.

Et sir Wilfrid continue :

“ Nous avons montré au monde que l'Empire britannique est, avant toutes choses, un pays de liberté, et que quelles que soient les nationalités qui l'habitent, quelles que soient les religions qu'il couvre de son drapeau, il y a dans cet empire assez de liberté pour mettre au cœur de chacun des citoyens de cet empire, le devoir d'affermir l'unité de l'empire, lorsque l'occasion s'en présente.”

Encore une appréciation erronée. La preuve de la liberté d'un peuple ne réside pas dans l'obligation, même seulement morale, de sacrifier son or et le sang de ses enfants pour une cause qui ne le concerne en rien. On y voit plutôt la preuve de sa dépendance ou de sa servilité.

L'honorable premier ministre poursuit ainsi son argumentation :

“ On nous dit : “ Mais les Canadiens-Français n'avaient rien à faire dans cette guerre.” Messieurs, je ne suis pas ici pour parler autre chose que le langage de la vérité ; je ne suis pas ici pour dire une chose que je ne voudrais pas répéter dans n'importe quelle partie du pays. Cette guerre n'affecte pas également les Canadiens d'origine anglaise et les Canadiens d'origine française. Chez les Canadiens d'origine anglaise, c'est la voix du sang qui parle, et la voix du sang est la plus puissante de toutes les voix humaines.

“ Lorsque nos compatriotes d'origine anglaise savent que leurs frères en Afrique sont à combattre, leur sang bout, leur cœur bat, et il est parfaitement naturel qu'ils veuillent voler à leur secours.

“ Ce n'est pas la même voix qui parle chez nous, ce n'est pas la voix du sang. Le sang qui coule dans nos veines n'est pas le sang de l'Angleterre, c'est le sang de la vieille France. Mais c'est la voix de la gratitude, c'est la voix de la solidarité nationale qui nous rend tous solidaires dans ce pays-ci des institutions sous lesquelles nous vivons.”

Ne retenons de cette tirade que la dernière phrase, celle qui affirme si gratuitement que les Canadiens-français doivent de la gratitude à l'Angleterre.

De la gratitude ! Mais pourquoi, grand Dieu ! Est-ce en souvenir

des crimes monstrueux commis par elle contre nos frères Acadiens ? Est-ce par reconnaissance des exécutions sommaires et des déportations qui ont suivi les événements de 1837 ? Est-ce pour reconnaître le mépris dont les Anglais nous accablent ? Est-ce pour remercier Albion de nous laisser respirer, et de participer, dans une mesure restreinte à l'administration du pays ? Mais cette liberté, elle ne nous l'a pas accordée ; nous la lui avons arrachée par la force. Si c'est pour cela que nous devons pirouetter incessamment devant elle, merci !

Sir Wilfrid Laurier n'ignore cependant point ces faits historiques. Il sait fort bien que si nous n'avions dû compter que sur la magnanimité de l'Angleterre victorieuse, maîtresse du sol que nos pères avaient fécondé, maîtresse de notre sort, de notre existence, nous serions depuis longtemps effacés de la liste des nations. Mais, grâce à l'énergie de nos devanciers, nous avons contraint nos vainqueurs à nous rendre le bien qu'ils nous avaient volé : la liberté. Sir Wilfrid Laurier ignore si peu cette particularité de notre histoire, qu'il n'a pu se dispenser de dire :

“ Il fut un temps où les libertés que nous avons maintenant nous étaiant refusées ; nous avons été obligés de combattre pour ces libertés-là. Je suis certain que parmi les Canadiens-Français qui m'entendent, ici, il y en a qui viennent de la rivière Chambly. S'il y en a qui viennent de la rivière Chambly, ils se rappellent des combats qui ont été livrés en 1837 pour la revendication de nos droits, et ils se rappellent également qu'au combat de Saint-Denis où les Canadiens-Français ont combattu les troupes anglaises, celui qui les commandait n'était pas un Canadien-Français, c'était un Anglais, le D' Wolfred Nelson. Ils se rappellent également le combat de Saint-Charles ; celui qui commandait les troupes rebelles dans ce temps-là, n'était pas un Canadien-Français, c'était un Anglais, M. Thomas Starrow Brown.”

Que prouve la présence, à cette époque, de citoyens d'origine anglaise dans les rangs des Canadiens-Français, sinon que les Canadiens, français et anglais, étaient également las du joug de l'Angleterre. Et s'il y avait, comme il y en a encore, des Canadiens-Anglais qui sont en antagonisme avec la métropole, pourquoi vouloir que nous, d'origine française ; nous, les ennemis héréditaires ; nous, les vaincus, nous ne manifestions que de l'amour pour la race irréconciliable.

Nous nous sommes battus pour la liberté, nous l'avons conquise. Puis nous avons fait la paix ; nous avons cimenté cette paix par un traité qui est loyalement observé de part et d'autre. C'est bien. Nous avons fait preuve de raison, de sagesse, de loyauté, et nous devons continuer, tant que les Anglais ne fouleront pas aux pieds le traité. Il est tout naturel de vivre avec eux en bonne intelligence, de se mêler à eux pour le travail commun, pour la prospérité de la nation, mais de là à les aimer comme des frères, non ! Nous ne le pouvons pas, et nous ne le devons pas sous peine d'être dupes de notre sentimentalisme.

Ensuite sir Wilfrid Laurier s'attache à démontrer que la guerre

provoquée par l'Angleterre est juste autant que légitime. Et pour prouver que les Boers sont des intransigeants en matière religieuse, pour prouver qu'on ne peut espérer en attendre la moindre liberté pour les sujets étrangers, l'orateur rapporte le fait suivant :

Après la bataille de Magersfontein, un armistice fut accordé pour permettre aux Anglais d'enterrer leurs morts. Parmi ceux-ci se trouvaient un certain nombre d'Irlandais et d'Écossais catholiques. Eh bien, sur la foi d'une information qui n'offre aucune garantie d'authenticité, sir Wilfrid Laurier déclare que les Boers ont refusé l'accès du champ de bataille à tout prêtre catholique. Est-ce vrai ? Nous l'ignorons, mais c'est bien improbable. Nous basons notre jugement sur les faits suivants, que nous empruntons à un journal européen.

“ Le Transvaal faisait autrefois partie du vicariat apostolique du Natal ; mais le 15 mars dernier, il fut en préfecture séparée, et embrasse tout le territoire de la République des Boers. La mission est confiée aux Pères Oblats

“ Le premier prêtre qui visita le Transvaal fut le P. Houdewanger. A son arrivée à Potchefstroom, en 1868, le gouvernement lui défendit de célébrer la messe sous peine d'expulsion, comme en Angleterre lorsqu'elle passa du catholicisme au protestantisme. Ces mesures hostiles furent rappelées l'année suivante, grâce aux efforts des résidents catholiques et surtout grâce à la visite du gouverneur de Quillimaine. Depuis lors, les progrès du catholicisme ont été considérables. Il y a des églises catholiques avec des prêtres résidents à Prétoria, Johannesburg, Potchefstroom, Klerksdorp, Raberton, Vleischfontein et Lynenburg.

“ Les Frères ont à Johannesburg un collège qui compte de cinq à six cents élèves, et dans la même ville, il y a trois écoles catholiques de filles dirigées par les Sœurs de la Sainte-Famille. Les Pères Oblats possèdent un collège à Prétoria, et là comme à d'autres places encore, il y a des écoles dirigées par les Sœurs. A Vleischfontein, il y a une école industrielle pour les indigènes.

“ L'Etat libre d'Orange forme également un vicariat apostolique.”

On nous fera difficilement croire qu'une nation qui tolère des couvents dans ses villes s'oppose à ce qu'un prêtre catholique bénisse, sur le champ de bataille, ses co-religionnaires morts en combattant.

De tout ceci il résulte que les gouvernants de notre race s'agenouillent devant les Anglais, à qui ils sont prêts à tout concéder pour provoquer chez eux un sourire de bienveillance. Mais comme messieurs les Anglais ne nous accordent rien, qu'ils se refusent toujours à toute concession en notre faveur, qu'ils nous tiennent pour des êtres inférieurs et qu'ils ne se gênent pas pour nous le dire, nous laisserons nos gouvernants se baigner dans l'anglomanie si cela leur convient ; mais nous, Canadiens-Français, nous nous tiendrons à la lettre stricte des traités, sans jamais, comme les chiens, lécher la main qui se lève sur nous.

Canadiens nous sommes, nous dédaignons le titre peu enviable de  
BRITISH.

JEAN-BAPTISTE.

## POURQUOI LA GUERRE ANGLO-BOER EST INJUSTE

Quelqu'un ayant demandé à M. Henri Labouchère, directeur du journal *Truth*, de Londres, de dire pourquoi la guerre que l'Angleterre fait au Transvaal est injuste, le fougueux député journaliste répond ainsi en résumant l'histoire du peuple Boer :

“ Le Cap était primitivement une colonie hollandaise. Lorsque Napoléon s'empara de la Hollande, nous prîmes la colonie du Cap en fidéi-commis, promettant de la remettre à la Hollande aussitôt qu'elle aurait recouvré son indépendance.

“ Après la chute de Napoléon nous gardâmes la colonie du Cap. Les Hollandais du Cap se révoltèrent. Nous supprimâmes la rébellion et pendîmes les chefs.

“ Quelques-uns de ces colons hollandais, préférant l'indépendance à notre régime, émigrèrent. Il se rendirent d'abord au territoire qui s'appelle aujourd'hui le Natal et fondèrent la République de Natalia. Nous les chassâmes de là.

“ Ils traversèrent la rivière Vaal et s'établirent sur le territoire maintenant appelé le Transvaal et qui était alors aussi absolument en dehors de la sphère d'influence anglaise qu'est le pôle nord.

“ En 1852 fut signé la convention de Sand River. C'était une convention réglant nos relations avec ces trackeurs, fixant les limites de leur État et reconnaissant le fait qu'ils étaient une nation voisine avec laquelle nous voulions être en termes de bon voisinage.

“ En 1877, les Transvaaliens avaient augmenté en nombre, s'étaient multipliés. Leur pays était pour nous ce que la vigne de Naboth était pour Achab ; c'est pourquoi, étant les plus forts, nous annexâmes leur pays. Naturellement ils s'opposèrent et luttèrent pour leur indépendance.

“ En 1884, une nouvelle convention fut signé par laquelle nous abandonnâmes notre suzeraineté, renonçant expressément à tout droit d'intervenir dans les affaires intérieures de la République.

“ La seule restriction qui l'empêchait d'être un État souverain absolu, ce fut le droit que nous nous réservâmes de notre veto sur tout traité que le Transvaal pourrait conclure avec un autre État, sauf l'État libre d'Orange.”

---

Dans un restaurant fréquenté par nos célébrités. Entre un inconnu.

—Donnez-moi un steak.

Un client distingué :

—Moi aussi, un steak soigné.

La patronne, criant :—Deux steaks, dont un soigné !

## UNE JOURNÉE DU POLITICIEN W. C. BONBLÉ-D'INDE

DÉPUTÉ DU COMTÉ DE SPHINCTER

*Pièce en 6 actes et un prologue*

## PROLOGUE

(9 hrs du matin).—Bonblé-d'Inde se dispose à sortir de chez lui. Tout en endossant son capot de chat sauvage et se chaussant de ses claques, il monologue :

—Baptême ! J'ai t'y mal aux ch'veux, à matin ! C'est bête aussi, d'brosser comme ça. Le diab' m'emporte si j'saurais dire à quelle heure et comment j'suis rentré c'te nuit. Chaque fois que j'vas au club et que j'rencontre Ernest ou l'grand Denis. . . ou le p'tit Pit. . . ou encore l'chevalier avec son ami l'baron. . . ou bien quelques-uns de la crowd. . . j'suis certain qu'ça arrive. . . J'n'y mettrai plus les pieds à c'maudit club !.....

Avec tout ça, j'ai deux discours à prononcer aujourd'hui ! Deux discours !. . . Ah ! on ne n'sait pas c'que ça coûte la popularité. Il faut que j'saisisse toutes les occasions de m'mettre en évidence, autrement mes électeurs du comté de Sphincter auraient tôt fait d'm'envoyer au balai. . .

Aïe ! aïe ! ma tête ! Allons, y n'y a pas à dire, en route !..... J'va aller prendre un bon John Collins, ça va me r'mette.

1<sup>er</sup> ACTE

(11 hrs du matin).—Bonblé-d'Inde entre dans un bar français de la rue Saint-Jacques, près de *La Patrie*, où se trouvent déjà quelques-uns de ses amis.

—Allo ! les amis ! Vous n'êtes pas pire ? Y fait fret, à matin. Dites donc, avez-vous vu les dépêches à *La Presse* ? Buller a perdu 1,300 hommes. Les Boers ont fait six régiments prisonniers et ont pris quinze canons.

Nou mais, s'font-y tapper, là, les Anglais ! Les Boers leur z'y compte ça en grand ! C'que ça m'fait plaisir ! J'gace cinq piasses qu'y n'en r'vient pas un, d'ces maudits anglais !. . . Tiens, j'paie la traite pour tout l'monde. J'su trop content. Approchez. Qu'est-ce que vous prenez ?

2<sup>m</sup> ACTE

(Midi).—Bonblé-d'Inde entre dans un bar anglais de la rue Saint-Jacques, près du *Star*, et où se trouvent quelques Anglais de connaissance.

—Allo ! my boys ! How do you feel ? T'is cold this morning. Say, have you read the *Star's* dispatches ? Buller has attack the Boers. He has killed them 8 men and taken 5 prisoners. He has also destroyed one cannon. The damned Boers are getting it very hot now from the English. It makes me feel very happy. I will bet five dollars that Buller will be in Pretoria before 8 days. I am happy to hear it, you know. I will treat every body. What you want ?

3<sup>me</sup> ACTE

(1 heure de l'après-midi).—Bonblé-d'Inde prend son<sup>e</sup> lunch à l'hôtel Viger.

A table, le hasard lui a donné comme vis-à-vis un monsieur à mine rébarbative. Bonblé-d'Inde (*engageant la conversation*).—Monsieur est étranger à la ville ?

Le monsieur (*peu causeur*).—Oui.

Bonblé-d'Inde.—Vous êtes sans doute des États ?

Le monsieur.—Oui.

(*Après un long silence, Bonblé-d'Inde revient à la charge*).—Je vois d'après vos journaux qu'on s'occupe beaucoup de la guerre au Transvaal. A Montréal, on n' parle plus que d'ça. Vous n' pouvez vous imaginer comme nous sommes contents d'voir les Anglais attraper la volée. . .

Le monsieur, (*très sèchement*).—Je ne vous en félicite pas, monsieur. C'est un Anglais qui vous le dit. Tâchez de ne pas l'oublier.

Bonblé-d'Inde (*un instant désarçonné*).—Attendez donc, cher monsieur, vous ne me laissez pas achever. . . Si je dis que nous sommes contents de voir les Anglais essayer quelques légers revers, dès le début de la campagne, c'est parce que nous nous disons que plus la victoire, qui n'est pas douteuse, sera chèrement achetée, plus élatant sera le triomphe des armes britanniques. Vous connaissez le proverbe. "A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire !" (*Nouveau silence*). . . Non, mais je n'sais pas c'qui a pu vous faire supposer que nous sommes pour les Boers ! (*déclamant*). Les Canadiens-Français, monsieur, sont trop loyaux sujets de la reine Victoria, pour ne pas souhaiter ardemment voir les soldats anglais faire triompher la cause de la justice et de la liberté en Afrique ! . . . Ça, c'est aussi vrai que je m'appelle Good Corn.

4<sup>me</sup> ACTE

(5 hrs après-midi. Au Monument National).—M. Desrouettes de l'Académie, envoyé en mission en Amérique par le gouvernement français, donne une conférence. Derrière l'orateur, sur l'estrade, se trouvent M. L. Fréchette, M. L. O. David et M. H. Beaugrand, toujours heu-

reux de montrer à un français de marque, dispensateur de décorations, qu'à eux trois ils résument l'école littéraire française au Canada et concentrent dans leur trinité sacrée tous les sentiments d'affection que les Canadiens-Français conservent religieusement dans leur cœur pour la mère patrie.

Comme il n'y a pas de partie de boxe au programme, l'auditoire ne se compose que de vingt-trois personnes, parmi lesquelles le gardien du Monument, deux policemen et le charretier qui a amené le conférencier.

La conférence finie, après qu'une moitié des auditeurs eut, par ses applaudissements, réveillé l'autre moitié, Bonblé-d'Inde se lève et d'une voix solennelle :

“ Très honorable monsieur. Laissez-moi vous congratuler d'avoir été choisi par votre gouvernement pour visiter notre pays. Je vois dans ce choix un pronostic encourageant pour l'avenir de notre race. J'y vois aussi une preuve positive que la France, de jour en jour, se rend mieux compte du patriotisme qui nous anime envers la mère patrie, ainsi que c'est notre devoir. J'ai le plus grand respect pour le président qui dirige les destinées de la République française. Dans cette guerre du Transvaal nos sympathies sont pour ces héroïques Boers qui, comme nous, ont du sang français dans les veines. Nous espérons qu'avant longtemps leurs armes seront victorieuses. Nous sommes fidèles, nous, Canadiens-Français, à votre vieux drapeau qui se promène à travers le monde à l'avant-garde du progrès et de la civilisation. Puisse ce glorieux drapeau tricolore flotter un jour librement sur notre pays, d'une mer à l'autre. Les fils du Canada sauront le défendre.

“ Et maintenant chantons en chœur l'hymne des Canadiens :

“ Sous le vieux drapeau, symbole d'espérance  
 “ Ensemble, crions à genoux, vive la France ! ”

Et chantons aussi à l'unisson la Marseillaise. . . . Vive la France !!!

#### 5<sup>me</sup> ACTE

(*Minuit*).—A l'hôtel Windsor, grand banquet offert à l'honorable Sir P. P. Krakson, président de l'association pour l'exportation des Canadiens au Transvaal.

L'heure des speeches est arrivée. Bonblé-d'Inde se lève et d'une voix solennelle :

“ Honorable gentleman, allow me to congratulate you for having been elected to preside over the destinies of this association. I see in that a most encouraging symptom for the future. I see in it a positive proof that we understand better and better every day that the pa-

triotism, our loyalty to the Gracious Queen who is guiding the destinies of the Empire. We sympathise with the English in the present struggle from the bottom of our hearts, and we hope that before long, the British arms will be victorious. We are loyal, we French Canadians, to the old flag, which been carrying on the world in the vanguard of progress and civilization. Let us raise our flag, and let it wave from sea to sea. The sons of Canada will guard it ! and now, let us sing Rule Britannia and God save the Queen. Hourra for England !!!

6<sup>m</sup> ACTE

(3 hrs du matin. Au club Canadien).—Bonblé-d'Inde est assis à une table ayant en face de lui un monsieur qui lui est totalement inconnu. Le monsieur voudrait bien s'en aller, mais Bonblé-d'Inde l'a agrippé par un bouton de sa redingote et ne le lâche plus.

Bonblé-d'Inde (*très fortement éméché*). . . V's'êtes de Belgique, vous ? . . . alors v's'êtes belgicien ? . . . La Belgique et la France, c'est la même chose . . . est-ce pas ? . . . Vieux drapeau, la Belgique . . . avant garde du progrès . . . de la *civi'sation* . . . et de toute la réguinne ! . . . Ayez pas peur ! . . . si y a un maudit anglais qui y touche, à vot'drapeau, il aura affaire à moi . . . . . montrerai, moi, e'que c'est qu'un p'tit canayen ! . . . . . (*Cherchant à se rappeler une bribe de son discours*). Les fils du Canada . . . . . pas battus ! Maintenant . . . . . j'va chanter . . . . . la Marseillaise . . . . . belge ! . . . . .

A ce moment, le monsieur prisonnier de Bonblé-d'Inde prend un parti désespéré. Il a subrepticement sorti son canif et coupe d'un seul coup le bouton de sa redingote. Bonblé-d'Inde perdant son point d'appui s'étale de tout son long sur le dos. Le monsieur délivré se sauve. Puis on entend un ronflement sonore dans le salon. (*Le rideau tombe*).

B.

---

## GUERRE AUX LOTERIES.

On trouvera peut-être étrange que la PETITE REVUE, combattant si ardemment pour la conquête de toutes les libertés, soit le seul organe qui s'élève contre les loteries.

Ah ! c'est que le mal est grand ; c'est que les désastres causés par cette passion du jeu dont nos faubourgs sont ravagés vont incessamment devenir irréparables. Si l'archevêché—qui se mêle de toutes nos actions et s'arroge le droit insolent de régeuter jusqu'aux affaires commerciales de ses tributaires—avait fait son devoir à cet égard, nous ne serions pas obligés d'entreprendre aujourd'hui une campagne d'hy-

giène morale qui, nous en sommes convaincus, ne nous attirera que des inimitiés.

Nous nous bornons aujourd'hui à la publication de l'article 205 du code criminel, réglant la matière, et nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur les dispositions 2, 5 et 6 paragraphe c, du dit article.

Dans notre prochain numéro, nous exposerons les dangers et les scandales qui résultent de la tolérance coupable de l'autorité à l'égard de ces institutions de bandits, dévalisant impunément les familles avec la complicité de ceux qui devraient les proscrire impitoyablement.

**205.** Est coupable d'un acte criminel et passible de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de deux mille piastres au plus, quiconque—

(a) Fait, imprime, annonce ou public, ou fait faire, imprimer, annoncer ou publier quelque proposition, projet ou plan pour céder, prêter, donner, vendre ou aliéner une propriété au moyen du tirage au sort de numéros, de cartes ou de billets, ou par tout autre mode aléatoire que ce soit ; ou

(b) Vend, troque, échange ou aliène, ou fait vendre, troquer, échanger ou aliéner, ou y aide ou y contribue, ou offre à vendre, troquer ou échanger des numéros, cartes, billets ou autres moyens pour céder, prêter, donner, vendre ou aliéner quelque propriété au moyen d'un tirage au sort, de billets ou de tout autre mode aléatoire que ce soit.

2. Est coupable de contravention et passible, sur conviction sommaire, d'une amende de vingt piastres, quiconque achète, prend ou reçoit un numéro, billet ou autre chose comme susdit.

3. Toute vente, tout prêt, don, troc ou échange d'une propriété au moyen de quelque loterie, billet, carte ou autre mode de tirage devant être décidé par la chance ou le hasard, sera nul et de nul effet, et toute propriété ainsi vendue, prêtée, donnée, troquée ou échangée, sera confisquée au profit de quiconque en fera la demande par action ou dénonciation devant toute cour de juridiction compétente.

4. Nulle confiscation de ce genre n'affectera les droits ou titres à une telle propriété acquise par un acquéreur de bonne foi, pour valeur, s'il n'en a pas été notifié.

5. Le présent article s'étend à l'impression ou publication, ou au fait de faire imprimer ou publier quelque annonce, projet, proposition ou plan de loterie étrangère, ou à la vente ou offre de vente de billets, chances ou parts dans une pareille loterie, ou à l'annonce de vente de pareils billets, chances ou parts.

6. Le présent article ne s'applique pas—

(a) Au partage par la voie du sort ou du hasard d'une propriété ou de biens possédés par indivis ou en commun, ou par des personnes ayant des droits indivis dans cette propriété ou ces biens ; ni

(b) Aux loteries faites pour des objets de minime valeur, aux ventes de charité ou *bazars*, si les organisateurs ont obtenu la permis-

sion de les faire ou tenir du conseil municipal de la cité ou autre localité, ou du maire, préfet, *reeve* ou autre principal officier de la cité, ville ou autre municipalité où a lieu cette vente de charité, et si les articles mis en loterie ont d'abord été mis en vente, et chacun d'eux n'excède en valeur cinquante piastres.

(c) A la distribution par la voie du sort, entre les membres et les porteurs de billets d'une société constituée en corporation, ayant pour objet d'encourager les arts, de peintures, dessins ou autres objets d'art produits par le travail de ses membres, ou publiés par la société ou sous sa direction ;

(d) Au Crédit foncier du Bas-Canada ; au Crédit foncier franco-canadien.

---

## MGR. BÉGIN

C'est maintenant le tour de l'évêque Bégin d'affirmer, avec le sien, le loyalisme enthousiaste des Canadiens-Français envers la Couronne britannique.

Ces hommes d'Église, qui nous mènent avec tant de brutalité arrogante, s'écroulent devant le moindre plissement du front des Anglais, les banquiers de la Puissance.

Quel avachissement !

Mgr. Bégin proteste de toutes ses forces de son amour, de celui des prélats et des prêtres pour l'Angleterre depuis la cession. Il dit bien qu'il a "*fallu lutter légalement* pour la défense des *droits* (des Canadiens) *les plus légitimes* ;" mais tout de même, malgré cette tentative d'étouffement pratiquée sur nous par les Anglais, tentative qui n'a avorté qu'à cause de l'énergique détermination de nos pères, moins cupides et moins flagorneurs que nous, l'archevêque de Québec déclare que le clergé, le haut et le bas, a, depuis, rendu à l'Angleterre "le plus solennel et le plus cordial témoignage."

Afin de montrer le servilisme clérical aux nouveaux maîtres, Mgr. Bégin n'hésite pas à mettre en lumière la trahison de Mgr. Briand, un de ses prédécesseurs

"qui, occupant le siège de Québec au tournant de l'histoire de la Nouvelle-France, vivant tour à tour sous le drapeau fleurdelysé et sous l'étendard britannique, loyal d'abord au premier jusqu'à ce que sur les plaines d'Abraham tout fut perdu fors l'honneur, et puis transférant généreusement au second l'hommage de sa loyauté entière, usa de toute son influence sacrée, aux jours terribles de 1775, pour garder le Canada français fidèle à ses nouveaux maîtres ?"

Quelle absence de sens moral !

Comment, voilà un évêque français qui fait à sa patrie l'honneur de lui être fidèle tant que son drapeau "fleurdelysé" lui fournit des

rentes, mais qui, dès l'heure de la défection, s'aplatit devant ou sous l'étendard britannique, et lui transfère "généreusement l'hommage de sa loyauté entière" ? Un déserteur, un lâcheur, qui "usa de toute son influence sacrée" pour GARDER le Canada français "fidèle à ses nouveaux maîtres."

Mais Mgr. Briand n'était qu'un bandit. Et même les Anglais honnêtes ne peuvent avoir que des nausées en songeant à la lâcheté de ce misérable.

Mgr. Bégin, un peu plus loin, fait, sans le savoir, l'éloge du civisme du peuple canadien, quand il dit que si ce peuple n'a pas fait cause commune avec ses frères en persécution qui subissaient le joug de l'Angleterre au-delà du 45<sup>e</sup> parallèle,

"c'est que la grande voix du chef de l'Eglise de Québec, invoquant les principes sacrés du respect dû à l'autorité régnante et stigmatisant du nom de "rebelles" ceux qui se laissaient entraîner, opposa à la révolution une barrière infranchissable. Et l'Angleterre déjà spoliée de la plus riche portion de son héritage en Amérique, dut à un évêque français la conservation de ce pays du Canada, l'un des plus précieux bijoux de la Couronne Impériale."

C'est tout simplement infâme, par cynisme ou par inconscience !

L'archevêque de Québec a encore l'audace de parler de Mgr. Plessis,

"rappelant à ses fidèles qu'il est impossible d'être bon chrétien sans être sujet loyal et fidèle," et "qu'ils seraient indignes du nom de catholiques et de Canadiens s'ils montraient de la déloyauté ou même de l'indifférence quand il s'agit de remplir leurs devoirs de sujets dévoués aux intérêts de leur souverain ou à la défense du pays. C'est cet illustre prélat qui, en 1812, s'employa tout entier et réussit à maintenir les Canadiens fidèles à l'allégeance britannique."

Ah ! vous osez parler de ce Plessis qui a vendu son pays, comme autrefois Judas son maître ! Mais pour qui prenez-vous donc le peuple, monseigneur ? L'exécéré et exécrable évêque Plessis, qu'on le sache bien, a vendu aux Anglais son influence pour la somme de \$2,000 ! L'espace nous manque aujourd'hui pour établir ce fait historique à l'aide de documents irréfutables ; mais que nos lecteurs prennent notre parole : nous établirons la chose, avec pièces à l'appui, dans notre prochain numéro.

Honte à la mémoire du dit Plessis !

Il manquait un fleuron à la couronne posée sur le front des traîtres à la mère Patrie, et Mgr. Bégin n'a pas manqué de le produire.

Voici comment, mêlé à quelques autres polichinelles insignifiants, le chef du diocèse de Québec présente l'odieux Lartigue, de son vivant évêque de Montréal :

"Puis aux jours si regrettables de 1837-38, c'est monseigneur Signay à Québec, et l'un de vos prédécesseurs, Mgr. Lartigue, à Mont-

réel, qui s'interposent au nom de la religion pour apaiser des luttes fratricides—acte de loyauté qui leur a souvent attiré d'amers reproches de la part de quelques-uns de leurs compatriotes—devoir sacré qu'ils ont dû accomplir, nonobstant la voix du sang et la tendresse paternelle. Nous retrouvons plus tard Mgr. Baillargeon qui trace à ses ouailles la même ligne de conduite à l'égard des Fénéiens envahisseurs, et Mgr. Taché qui, en un moment critique, pacifie ses Métiés et les conserve à l'Angleterre."

N'allons pas plus loin.

Que des politiciens, des hommes d'affaires, des ambitieux flattent l'Angleterre pour en obtenir un hochet, ils n'engagent que leur personne et nous font pitié.

Mais que les évêques canadiens, par cupidité, parlent au nom de notre peuple et lui infligent la honte de le consacrer adorateur passionné du veau d'or britannique, cela nous indigne et nous fait horreur !

VINDEX.

## UN ORATEUR FACÉTIEUX

C'est l'échevin Clearihue. Remplaçant M. le maire absent, M. Clearihue fut chargé d'arroser de son éloquence les volontaires du second contingent expédiés à nos frais en Afrique.

Après avoir fait couler copieusement les lieux communs, M. le pro-maire s'exclama :

“ Nous avons reçu de glorieuses nouvelles de ce qu'on fait ceux qui sont déjà dans la Colonie du Cap. C'est plus que nous n'attendions. Nous sommes certains de recevoir encore des nouvelles encourageantes. Nous avons confiance que vous-mêmes vous vous couvrerez de gloire et nous savons que nous ne serons pas désappointés.”

Parler à des sujets anglais des *glorieuses nouvelles* du Sud-Africain, c'est pousser la plaisanterie un peu loin, et nous estimons que tous les articles anglophobes écrits dans le monde entier jusqu'à ce jour sont moins outrageants, moins douloureux pour la susceptibilité d'Albion, que la farce qu'a dite là M. l'échevin Clearihue.

Ça, c'est du *fun*.

—Oui, mon cher, tels sont mes principes. Jamais je ne me laisse demander d'argent par un créancier.

—Tu le payes donc ?

—Point du tout ; je file avant qu'il en réclame.

## BRAVES GENS

Un des meilleurs journaux de la Province—sinon le meilleur;—celui qui ferait autorité s'il avait plus de lecteurs, ce qui viendra avec le temps, espérons-le, ô mon Dieu ! *La Défense*, de Chicoutimi, a publié, le 11 janvier, l'intéressant articlelet suivant :

## SALES GENS !

“ Il nous arrive régulièrement de Montréal, une petite publication dont il a déjà été parlé dans *La Défense*.

“ Il n'est pas un numéro de cette immonde revue qui, sans compter des écrits immoraux, corrupteurs et subversifs de toute saine autorité, ne contienne deux ou trois libelles dit *blasphématoires*.

“ Nous avons des lois qui protègent la morale et la religion dans notre pays et qui punissent sévèrement les écrits comme ceux que nous lisons dans cette publication.

“ Pourquoi personne n'a-t-il encore songé à mettre fin à ce honteux négoce ; pourquoi ne fait-on pas jeter en prison les pourceaux qui rédigent et impriment de pareilles choses ?

“ Allons citoyens, citoyens de Montréal, c'est le temps d'agir, de vous protéger, de protéger l'honneur et la foi de vos familles qu'on sape par la base même !

“ C'est le temps de faire taire ces imposteurs qui, pour donner une apparence de bon sens à leurs misérables doctrines, inventent des faits, dénaturent l'histoire, et falsifient les textes de l'Écriture-Sainte. Leur publication a déjà trop vécu.”

Où, pourquoi personne ne fait-il jeter en prison les sales gens, les pourceaux, les corrupteurs, les imposteurs, les menteurs, les sapeurs de famille, les blasphémateurs qui rédigent et impriment de pareilles choses ?

Pourquoi ? Mais simplement parce que la *Défense* oublie de nommer cette infernale publication. Nommez-la, confrère, et LA PETITE REVUE s'engage formellement à poursuivre qui de droit dès qu'elle saura à qui s'applique les énergiques qualificatifs qui sont tombés de votre plume vengeresse.

Puisque vous voulez qu'on châtie de sales gens, ne vous arrêtez pas en chemin et faites œuvre de braves gens : dénoncez la crapule !

---

*Un vieux proverbe, fruit de la sagesse humaine,  
Dit que la vie a des hauts et des bas.  
Si c'était donc, Seigneur, je ne m'en plaindrais pas,  
Hauts-de-chausses et bas de laine !*

## NÉCROLOGIE

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort soudaine de M. Adolphe Martin, rédacteur en chef du *Journal*.

Nous étions loin de partager les idées du défunt, qui avait voué sa vie et son talent au *castorisme* ; mais si nous ne professons qu'un mépris indigné à l'égard des *castors* intrigants, nous ne pouvons que nous découvrir respectueusement devant la tombe de notre regretté confrère. M. A. Martin, en effet, était un convaincu, un honnête homme, un homme de savoir, de paix, de principes. Il n'y a pas lieu ici de rechercher si ces principes étaient d'accord avec le progrès moderne : il y croyait, il avait mis sa vie en harmonie avec eux, il leur a sacrifié tout : donc, à ses yeux, ils étaient excellents. Et lorsqu'un homme refuse, comme l'a fait notre regretté camarade Martin, de mettre son talent au service d'une cause dont les tendances ne pourraient que choquer très légèrement les principes rigides auxquels il avait subordonné tout son être pensant — et cela à une époque de crise dans son budget ménager — c'est que cet homme est un juste dont on doit vénérer la mémoire. Si tout le monde connaissait M. A. Martin comme celui qui trace ces lignes, le défunt servirait d'exemple à tous ceux qui, à un titre quelconque, sont mêlés aux luttes journalières dans notre société bataillieuse.

Mais voilà ! on ne le connaissait pas. Ceux pour qui il a si loyalement combattu ignoreront toujours sa grandeur d'âme. Seuls quelques-uns de ses adversaires auront pu l'apprécier.

Ce sont ceux qui le regretteront.

On a pu lire dans *Le Soleil* du 26 décembre, sous le titre " Réception à l'Archevêché " les lignes suivantes :

" Samedi matin, à dix heures Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque recevra, au salon de l'archevêché, les messieurs du clergé qui désirent lui présenter leurs hommages à l'occasion du nouvel an.

Par ordre,

" Archevêché de Québec,  
26 décembre 1899."

" J. C. ARSENAULT, Ptre,  
" Secrétaire.

Il y aura une autre note enjoignant aux fidèles qui désirent lui baiser la patte inférieure, de se présenter tel jour, à telle heure, copieusement nantis de papier monnaie ayant cours, afin de permettre à Sa Grandeur de sabler le champagne en famille, à la santé des..... Chacun mettra sur ces points le qualificatif de son choix.

Ce jour-là on fera queue à l'archevêché.